



# Programme d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

## Année 2019

Validé en séance du 3 avril 2019



Action sociale Agirc-Arrco  
Comité régional de coordination  
Bourgogne - Franche-Comté



# Préambule

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont aujourd'hui plus de 15 millions en France et les projections faites estiment à 18.9 millions en 2025 et près de 24 millions en France en 2060 selon les données de l'INSEE.

Dans la Nièvre, un tiers de la population est âgé de 60 ans et plus. En 2012, la Nièvre compte plus de 216 000 habitants, dont plus de 72 500 personnes de 60 ans et plus soit un peu plus de 34 % de la population du département.

Les femmes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreuses que les hommes de la même tranche d'âge (6 femmes pour 4 hommes) et à partir de 85 ans, le ratio est de 10 femmes pour 4 hommes.

Les personnes âgées sont plus particulièrement isolées : plus de 3 personnes âgées de 60 ans et plus sur 10 vivent seules et en particulier les femmes.

L'isolement, de faibles ressources économiques et un moindre accès à l'offre de santé ont une incidence sur la mortalité.

Par conséquent, afin de permettre aux Nivernais de préserver leur santé et leur autonomie, il est important de développer des politiques de prévention dans le cadre d'une stratégie commune et partagée par les acteurs de la prévention sur le département.

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental s'est engagé avec les autres acteurs de la prévention au sein de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre. L'élaboration d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus en 2016 a permis aux membres de cette instance de définir un programme d'actions autour de 4 axes :

- 1- Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie
- 2- Bien vieillir à son domicile
- 3- Vie sociale et citoyenneté
- 4- Renforcer les actions de mobilité et de prévention autour de la sécurité

Deux axes supplémentaires ont été ajoutés pour des actions collectives de prévention à destination des résidents d'EHPAD :

- 1- Maintenir et améliorer le capital santé
- 2- Maintenir le lien social et l'accès aux droits

Ce travail a été complété en début d'année 2019 à mesure des réflexions menées sur les actions finançables par la Conférence des financeurs pour aboutir au programme d'actions présenté ci-après.

## Tableau récapitulatif des axes et actions

<b>Autres actions de prévention</b>	
_____ : Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie	1. Actions à destination des publics vulnérables et/ou précaires
	2. Mise en place d'une formation en Éducation thérapeutique du patient (ETP) âgé présentant plusieurs pathologies
	3. Construire et mettre en place des actions de prévention adaptées
	4. Appui aux actions de prévention mises en œuvre par des SPASAD
<u>Axe 2</u> : Bien vieillir à son domicile	5. Développement d'une politique de prévention novatrice utilisant la domotique à domicile et en institution (hors Ehpad)
	6. Sensibilisation des ménages au bien vieillir chez soi
<u>Axe 3</u> : Vie sociale et citoyenneté	7. Sensibilisation des professionnels à l'aménagement du logement
	8. Développement d'un réseau de bénévoles s'appuyant sur l'existant
_____ : Renforcer les actions de mobilité et prévention autour de la sécurité	9. Accès aux droits (dont lutte contre la fracture numérique)
	10. Solutions de mobilité
	11. Sécurité routière / piétonne
<b>Actions de prévention destinées aux résidents d'EHPAD</b>	
<u>Axe 1</u> : Maintenir et améliorer le capital santé	1. Promouvoir l'activité physique adaptée
	2. Prévenir les risques de chutes
	3. Construire et mettre en place des actions de prévention adaptées
	4. Repérer des signes de la dépression et du risque suicidaire
_____ : Maintenir le lien social et l'accès aux droits	5. Lutte contre l'isolement
	6. Projet intergénérationnel
	7. Favoriser l'accès au numérique
	8. Mise en réseau des animateurs en institution et des professionnels du domicile

# Axe 1: Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie

## Action 1 : Actions à destination des publics vulnérables et/ou précaires

- Promouvoir les actions à destination des publics les plus éloignés des aides du droit commun (personnes handicapées vieillissantes, demandeurs d'emploi âgés, personnes atteintes de troubles psychiques / maladies neurodégénératives ...)
- Promouvoir le bien-être, prévenir et repérer la souffrance psychique, prévenir le risque de suicide

## Action 2 : Mise en place d'une formation en Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) âgé présentant plusieurs pathologies

- Accompagner et soutenir les acteurs de santé dans le développement de pratiques en éducation thérapeutique adaptées aux patients âgés

Élaboration participative d'un CC lors de réunions d'échanges avec les acteurs de santé

Lancement d'un marché auprès d'organismes de formations spécialisés dans ces programmes

## Action 3 : Construire et mettre en place des actions de prévention innovantes et adaptées :

- Mettre en place par exemple des réunions d'échange - public cible : les personnes de 60 à 74 ans
- Objectifs :
  - Échanger avec les personnes âgées sur leurs besoins et leurs attentes concernant les actions de prévention
  - Identifier et traduire les principales sources de motivation et les facteurs de blocage quant à la participation des jeunes retraités et des hommes aux ateliers de prévention

## Action 4: Appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD

Les actions de prévention doivent être définies dans un CPOM. Elles concourent à favoriser le maintien à domicile des personnes accompagnées. Elles peuvent être individuelles ou collectives et sont éligibles aux financements de la Conférence des financeurs

5 SPASAD ont signé un CPOM dans la Nièvre en 2017

L'objectif est de déterminer une enveloppe financière à répartir entre les différents SPASAD porteurs de projet à l'occasion de la signature du CPOM pour mener des actions de prévention en faveur des personnes âgées en situation de fragilité qui sont prises en charge en GIR 5-6 et GIR 1 à 4

Des thèmes peuvent être définis en amont avec les SPASAD comme notamment la proposition d'actions de prévention de la perte d'autonomie et de sensibilisation à destination des proches aidants des personnes qu'ils accompagnent (ateliers, sensibilisation, ...)

## Axe 2 : Bien vieillir à son domicile

### Action 6 : Développement d'une politique de prévention novatrice utilisant la domotique à domicile et en institution (hors EHPAD)

- Quels sont les usages actuels et les perspectives possibles avec la domotique ?
- Développer une culture partagée en matière de domotique et de nouvelles technologies

Réalisation d'une étude technique

### Action 7 : Sensibilisation des ménages au bien vieillir chez soi

- Actions collectives de prévention (information, sensibilisation, ateliers pratiques...)

### Action 8 : Sensibilisation des professionnels à l'aménagement du logement

- Former un plus grand nombre de professionnels (artisans et professionnels intervenant au domicile) sur les possibilités d'aménagement de l'habitat en lien avec le vieillissement pour favoriser l'autonomie

Journées de sensibilisation délocalisées sur le territoire de chaque communauté de communes

- Actions collectives de prévention (information, sensibilisation, ateliers pratiques...) à destination d'artisans, de professionnels intervenant au domicile, etc...

## Axe 3 : Vie sociale et citoyenneté

### Action 9 : Isolement - Formation d'un réseau de bénévoles sur tout le territoire nivernais s'appuyant sur l'existant

- S'appuyer sur un réseau de bénévoles formés et sensibilisés au repérage des risques liés à l'isolement en s'inscrivant dans le dispositif de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées.

Sessions de formation et groupe d'analyse de la pratique

### Action 10 : Accès aux droits (dont lutte contre la fracture numérique)

## **Axe 4 : Renforcer les actions de mobilité et prévention autour de la sécurité**

### **Action 11 : Solutions de mobilité**

- Assurer une participation financière aux coûts de transports pour favoriser la prévention et l'autonomie des personnes âgées à domicile (covoiturage, activités de prévention...)

### **Action 12 : La sécurité routière et piétonne**

## **Nouveauté 2019 : Axes retenus pour les actions de prévention à destination des résidents d'EHPAD**

## **Axe 1 : Maintenir et améliorer le capital santé**

### **Action 1 : Promouvoir l'activité physique adaptée**

### **Action 2 : Prévenir les risques de chutes**

### **Action 3 : Construire et mettre en place des actions de prévention adaptées**

### **Action 4 : Repérer des signes de la dépression et du risque suicidaire**

## **Axe 2 : Maintenir le lien social et l'accès aux droits**

### **Action 5 : Lutte contre l'isolement**

### **Action 6 : Projet intergénérationnel**

### **Action 7 : Favoriser l'accès au numérique**

### **Action 8 : La mise en réseau des animateurs en institution et des professionnels du domicile**

